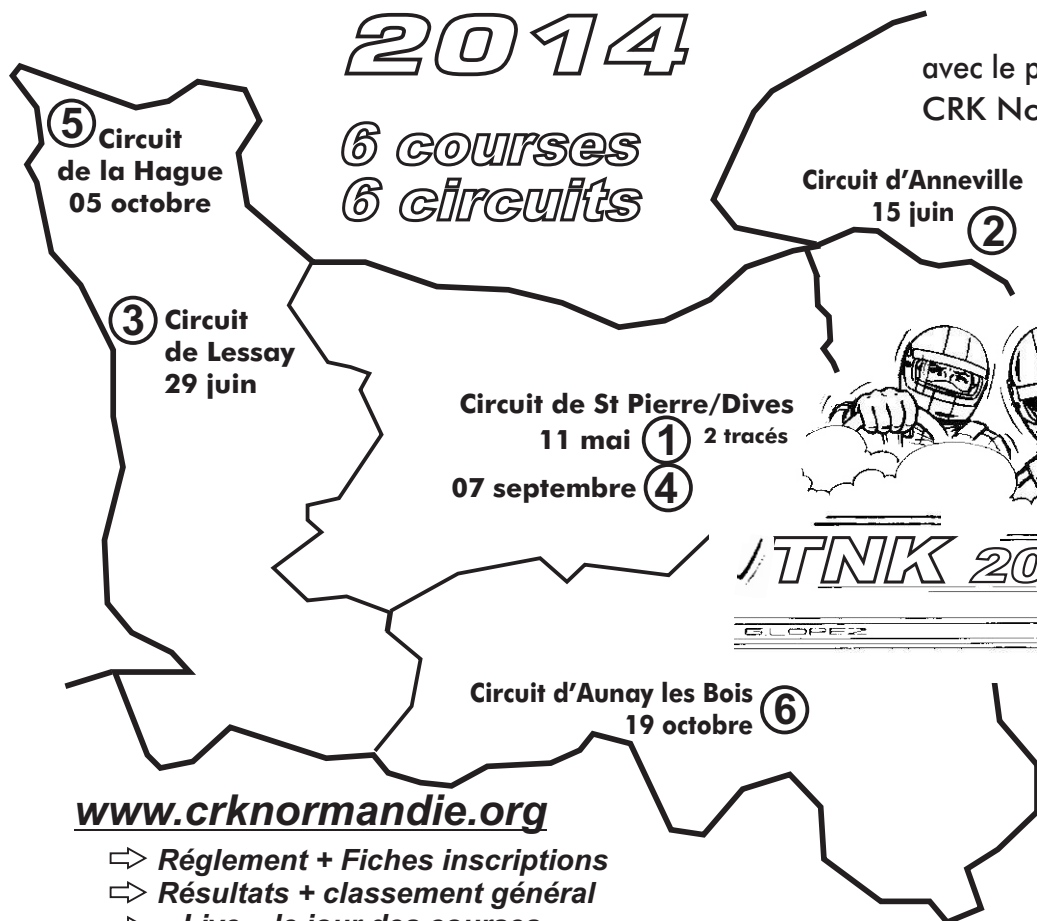


# Trophée Normandie Karting

## 2014

6 courses  
6 circuits

avec le parrainage  
CRK Normandie



Circuit d'Anneville  
15 juin ②

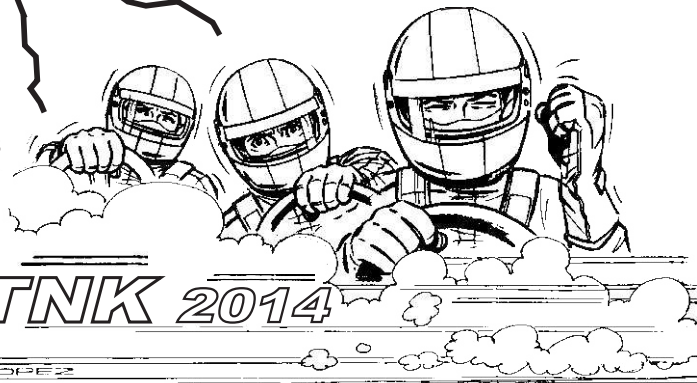
Circuit de St Pierre/Dives  
11 mai ① 2 tracés

07 septembre ④

Circuit d'Aunay les Bois  
19 octobre ⑥

TNK 2014

GLORPES



[www.crknormandie.org](http://www.crknormandie.org)


- ⇒ Règlement + Fiches inscriptions
- ⇒ Résultats + classement général
- ⇒ « Live » le jour des courses.

- + Entraînement
- + Chronos
- + Manche qualif.
- + Pré finale
- + Finale

= un roulage maximum


## GUIDE PRATIQUE TNK 2014

①  
  
1068 x 8  
**Circuit N. Delamarche**  
Saint Pierre sur Dives  
11 mai  
ASK CAMBREMONT  
Claude FOSSARD  
31 résidence La Montjoie  
50140 MORTAIN  
0233590027/0670513300  
fossard-cc@orange.fr

②  
  
1220 x 7  
**Circuit Lucien Lebreton**  
Anneville - Ambourville  
15 juin  
ASK ROUEN 76  
Claude WALLECAN  
1444 Chemin d 'Ambourville  
76480 ANNEVILLE-AMBOURVILLE  
06 79 45 85 88  
claude.wallecan@orange.fr  
www.kartinganneville.fr

③  
  
1005 x 8  
**Circuit de la Manche**  
29 juin  
ASK St LÔ-COUTANCES  
Marc MESNIL  
5 place de l 'Eglise  
50250 ST SYMPHORIEN/VALOIS  
06 18 21 77 69  
askslc@hotmail.fr  
mesnil.nathalieetmarc@sfr.fr

④  
  
1024 x 8  
**Circuit N. Delamarche**  
07 septembre  
ASK St PIERRE/DIVES  
Louis DELAMARCHE  
1 rue du Président Coty  
14170 St PIERRE/DIVES  
0231208820/0676232806  
clubkarting.spsd@orange.fr

⑤  
  
1345 x 7  
**Circuit de la Hague**  
05 octobre  
ASK CIRCUIT DE LA HAGUE  
Richard BAMEUL  
La Lande St Nazaire  
50440 GRÉVILLE-HAGUE.  
07 60 58 45 40  
asklahague@bbox.fr  
www.karting50.fr

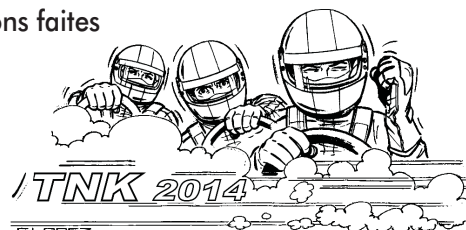
⑥  
  
1215 x 8  
**Circuit d'Aunay les Bois**  
19 octobre  
ASK K61  
Claude GRIPON  
2, Le Moulin  
61200 AUNOU LE FAUCON  
0233368810 / 0682021911  
k61@club-internet.fr  
www.karting61.com

Coupes à chaque course.  
Pour le classement final  
Coupes et «chèques»  
sous forme  
de bons d'échange  
à la  
«Soirée CRK Normandie»



Responsable administratif du TNK :  
Jacques BIDAULT - 250 rue des Roseaux  
50460 URVILLE NACQUEVILLE  
tél: 06 81 22 71 07 - mail : tnk@bbox.fr  
Inscription par course : 80 € par courrier envoyé aux adresses ci-contre  
- chèque au nom de l'ASK -  
**Attention : 90 € pour les inscriptions faites  
après le Lundi précédent la course**

Après chaque course  
résultats et classements sur  
[www.crknormandie.org](http://www.crknormandie.org)  
«Live» le jour de la course



TNK 2014

GLORPES



# TROPHÉE DE NORMANDIE DE KARTING (TNK) 2014

## ARTICLE 1. ORGANISATION

### 1.1. Organismes

Les ASK Cambremont, Circuit de la Hague, St Pierre sur Dives, St Lo Coutances, Rouen 76 et K61, organisent, avec le concours de la Commission Régionale de Karting de Normandie (CRKN), le Trophée de Normandie de Karting (TNK).

Le TNK est placé sous la responsabilité d'un Collège d'Organisation composé des 6 présidents des clubs concernés. Ce Collège est présidé par le représentant du club du circuit de La Hague pour l'année 2014. Ce Trophée se déroule sur 6 manifestations sur une période allant de mai à octobre 2014. Les dates retenues pour ces épreuves sont :

11 mai 2014	ASK Mortain	Circuit Nelly Delamarche - St Pierre/Dives
15 juin 2014	ASK Rouen 76	Circuit Lucien Leuret - Anneville
29 juin 2014	ASK St Lo Coutances	Circuit de Lessay
7 septembre 2014	ASK St Pierre sur Dives	Circuit Nelly Delamarche - St Pierre/Dives
5 octobre 2014	ASK La Hague	Circuit de La Hague
19 octobre 2014	ASK K 61	Circuit international d'Aunay les Bois - Essay

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Règlement Sportif National et Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, ou figurent dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Ce Trophée est organisé conformément aux prescriptions du règlement technique national sans dérogation.

Un règlement particulier est par ailleurs établi par chaque club organisateur, pour chacune des épreuves du Trophée de Normandie.

### 1.2. Validation du règlement

Le présent règlement est transmis à la FFSA pour enregistrement et approbation après validation par la CRK Normandie.

### 1.3. Nomination des officiels

#### 1.3.1. Directeur d'épreuve délégué.

S'il ne souhaite pas remplir lui-même cette fonction, le Président du Comité d'Organisation du Trophée nomme un Directeur d'Epreuve Délégué.

Ce dernier est le responsable de l'épreuve et représente le Président lors de chacune des manifestations. Avec le Président d'Organisation du Trophée, il valide la désignation des officiels :

- Le Directeur de Courses et le Directeur de Courses Adjoint
- Le Président de la Commission Sportive et les deux autres membres du Collège
- Le Responsable Technique et son Adjoint

Pendant toute la durée du Trophée, il a autorité pour imposer le respect des règles d'organisation (cahier des charges Normand), des règles de sécurité et toute autre décision nécessaire au bon déroulement des manifestations.

1.3.2. Le Président du Collège d'Organisation du Trophée peut s'organiser pour que la Direction de Course, les Commissaires Sportifs et Techniques soient des personnes extérieures à la CRK, détentrices de la licence correspondant à la fonction.



## ARTICLE 2. CONCURENENTS ET PILOTES

### 2.1. Licences

Le Trophée de Normandie de Karting est ouvert à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité dans sa catégorie.

### 2.2. Montants des engagements

Le droit d'engagement est fixé à **80 €** par épreuve en s'engageant 8 jours avant l'épreuve et **90€** par épreuve en s'engageant après le lundi précédent la manifestation. Pour les titulaires d'une licence ASA, le droit de l'engagement est fixé à **90 €**.

Tous les pilotes présents lors d'une course, marquent les points correspondants à leur place, y compris les pilotes extérieurs à la CRK Normandie.

## ARTICLE 3. CATEGORIES, MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS

### 3.1. Catégories Fédérales

Mini Kart - Minime - Cadet – Nationale 150 - Nationale 160 - KZ 125 - KZ 125 Gentleman – Open  
Les catégories Minime et Cadet sont regroupées, leurs classements sont séparés.

### 3.2. Coupes de Marques

Rotax – Rotax Master – X 30 Senior – X 30 Master

Les coupes de marques reconnues en 2014 par la FFSA peuvent être regroupées en fonction du nombre d'engagés, leurs classements seront séparés.

Conformément à l'Art 26 du RSN, les catégories fédérales ne peuvent être mélangées avec une ou des coupes de marque.

### 3.3. Catégorie OPEN

Les pilotes s'engageant en catégorie OPEN sont classés dans cette catégorie exclusivement et en un seul classement.

### 3.4. Matériel admis

3.4.1. Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique doivent être scrupuleusement respectés.

3.4.2. Chaque pilote ne peut disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégorie Minikart, Minime, Cadet, Nationale.

Chaque pilote ne peut disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et deux moteurs en catégorie KZ125 et KZ125G.

Pour les catégories Coupes de Marque, le règlement 2014 de la Coupe de marque est appliqué.

3.4.3. Des mesures de niveau sonore peuvent être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif et Technique National.

### 3.5. Pneumatiques

3.5.1. Pour les 6 épreuves, en catégorie Minikart 4 pneus avant et 4 pneus arrière en gestion libre, pour les autres catégories un pilote ne peut disposer que de 6 pneus avant et 6 pneus arrière en gestion libre.

Pour les catégories pour lesquelles ils sont autorisés, les pneus pluie sont en gestion libre.

Tous les pneus doivent être enregistrés avant le début de la manifestation auprès de la commission technique.

3.5.2. Pour les pilotes inscrits au Championnat Régional, un train sera alloué pour les CRK4/TNK1 et CRK5/TNK2. Ils choisissent parmi les 10 pneus dont ils disposent (6+4), les six qu'ils utilisent pour chacune des deux épreuves et les font marquer et enregistrer le samedi. Les pilotes Minikart disposeront de deux pneus supplémentaires et choisiront les deux meilleurs des trois premières courses en complément.





### 3.6. Enregistrement du matériel

Les pilotes doivent remplir la fiche d'enregistrement et la remettre au secrétariat de la manifestation avant le début de la manifestation.

Les informations portées sur cette fiche doivent être complètes et le pilote est entièrement responsable de tout écart relevé lors d'un contrôle.

### 3.7. Plombage des moteurs

Les pilotes relevant des catégories pour lesquelles le plombage des moteurs est obligatoire, doivent faire plomber leur matériel auprès de la commission technique avant le début de la manifestation.

Les horaires, pour l'enregistrement et le plombage, sont indiqués dans le programme de la manifestation.

## ARTICLE 4. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

### 4.1. Généralités

4.1.1. Les manifestations du Trophée de Normandie de Karting doivent obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par le Règlement Sportif National.

4.1.2. Le briefing est organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils doivent impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation est sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing est notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque manifestation.

### 4.2. Spécificités

#### 4.2.1. Principe de déroulement

L'épreuve se déroule de la façon suivante : essais chronométrés, manches qualificatives, Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage.

Chaque catégorie dispute 1 manche qualificative. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil du circuit, les séries se déroulent suivant l'article 4.2.4. du présent règlement.

#### 4.2.2. Longueur des courses

Manches qualificatives :	10 km par temps sec	8 km par temps de pluie
Pré Finale :	17 km par temps sec	14 km par temps de pluie
Finale :	17 km par temps sec	14 km par temps de pluie

#### 4.2.3. Essais chronométrés

Les essais chronométrés peuvent se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps, maximum 10mn, avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie sont divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

#### 4.2.4. Manches qualificatives

##### 4.2.4.1. Création des séries

Les concurrents de chaque catégorie sont répartis en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C	
1 <sup>er</sup> chrono	2 <sup>ème</sup> chrono	3 <sup>ème</sup> chrono	
4 <sup>ème</sup> chrono	5 <sup>ème</sup> chrono	6 <sup>ème</sup> chrono	etc...

##### 4.2.4.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

##### 4.2.4.3. Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries : A contre B A contre C B contre C



#### 4.2.5. Pré-finale

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.

Les points sont attribués comme suit :

0 point au 1<sup>er</sup>

2 points au 2<sup>ème</sup>,

3 points au 3<sup>ème</sup>,

4 points au 4<sup>ème</sup>,

5 points au 5<sup>ème</sup> et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo sont départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

#### 4.2.6 Finale

Les places de départ de la finale sont attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

### ARTICLE 5. CLASSEMENTS DE LA MANIFESTATION

L'ordre d'arrivée de la Finale détermine seul le classement de la journée.

### ARTICLE 6. CLASSEMENT GENERAL DU TROPHÉE

Les classements de la pré-finale et de la finale de chaque manifestation donnent lieu à l'attribution des points suivants :

50 points au 1<sup>er</sup>

40 points au 2<sup>ème</sup>

32 points au 3<sup>ème</sup>

26 points au 4<sup>ème</sup>

22 points au 5<sup>ème</sup>

20 points au 6<sup>ème</sup>

1 point au-delà du 24<sup>ème</sup>

19 points au 7<sup>ème</sup>

18 points au 8<sup>ème</sup>

17 points au 9<sup>ème</sup>

16 points au 10<sup>ème</sup>

15 points au 11<sup>ème</sup>

14 points au 12<sup>ème</sup>

13 points au 13<sup>ème</sup>

12 points au 14<sup>ème</sup>

11 points au 15<sup>ème</sup>

10 points au 16<sup>ème</sup>

9 points au 17<sup>ème</sup>

8 points au 18<sup>ème</sup>

7 points au 19<sup>ème</sup>

6 points au 20<sup>ème</sup>

5 points au 21<sup>ème</sup>

4 points au 22<sup>ème</sup>

3 points au 23<sup>ème</sup>

2 points au 24<sup>ème</sup>

Chaque pilote totalise les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale.

Un coefficient est appliqué à chaque course :

TNK1 1,0 - TNK2 1,2 - TNK3 1,4 - TNK4 1,6 - TNK5 1,8 - TNK6 2,0

Le classement final du TNK est établi en additionnant pour chaque pilote la totalité de ses résultats.

En cas d'ex aequo, il est pris en considération le plus grand nombre de résultats, ensuite le plus grand nombre de 1<sup>ère</sup> places, le plus grand nombre de 2<sup>ème</sup> places, et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départage.

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale ou de la finale se verra attribuer 2 points supplémentaires. Ces deux points restent acquis même en cas de résultat décompté mais ne sont pas impactés par le coefficient majorateur.

### ARTICLE 7. EXCLUSION D'UNE MANIFESTATION ET EXCLUSION DU TROPHÉE

#### 7.1. Exclusion de la manifestation

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de la manifestation, ne marque aucun point (zéro point) au titre de cette manifestation.



## 7.2. Exclusion du Trophée

Le Collège d'Organisation se réserve le droit d'exclure du TNK tout pilote :

- qui aurait contrevenu, d'une façon répétée aux règlements sportifs ou technique FFSA, ou au présent règlement général du TNK.
- qui par ses propos, ses actes, ou ses écrits aura porté un préjudice moral ou matériel au TNK ou à une des ASK organisatrices.

## ARTICLE 8. MODIFICATION DU REGLEMENT

Toute modification dans le présent règlement doit être validée aux 2/3 des membres du Collège d'Organisation.

## ARTICLE 9. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Tout cas non prévu dans ce présent règlement est tranché selon le Règlement Sportif National ou International.

## ARTICLE 10. PROTOCOLE PODIUM ET REMISE DES PRIX

### 10.1. *Protocole Podium à chaque manifestation*

A l'issue de chaque manifestation, une cérémonie de remise de coupes est mise en place par le club organisateur. Les pilotes doivent se présenter en combinaison de course.

### 10.2. *Remise des prix*

Dotation par journée : Coupes ou trophées sont remis aux 3 premiers de chaque catégorie.

Dotation finale : Coupes, trophées et bons d'échange sont remis. Cette dotation finale s'effectue à une date et lieu fixés par le Collège d'Organisation du TNK et la CRK Normandie.

Pour avoir droit à cette dotation, 2 conditions sont indispensables :

- Avoir participé à cinq journées minimum (10 résultats)
- Être présent à la remise des prix.

La totalité des engagements, sous déduction des frais d'organisation, est reversée sous forme de bons d'échange valables un an, à valoir sur les demandes de licences pour les clubs Normands, cotisation CRK Normandie, inscription au Trophée de Normandie de l'année 2015.

## ARTICLE 11. AMENDES

### 11.1. *Absence de transpondeur et/ou de numéros de course*

La présence du transpondeur et des numéros de course est obligatoire en fonction des indications reprises sur les horaires de la manifestation.

La Commission Sportive peut infliger une amende de 100€ à tout pilote en infraction.

### 11.2. *Absence d'extincteur (Art 4.4 du RSN)*

En cas d'absence d'extincteur la commission sportive peut infliger une amende de 100€.

### 11.3. *Absence de bache de protection avec tapis de sol (Art 4.4 du RSN)*

En cas d'absence de ces protections la commission sportive peut infliger une amende de 100€.

Le départ sera refusé à tout pilote n'ayant pas acquitté son amende

Les sanctions reprises au présent article 7 peuvent être annulées par la Commission Sportive, dès lors que le pilote démontre qu'il s'est mis en conformité.



## ARTICLE 12. COMMUNICATION DES RESULTATS

### Rapport de clôture

Chaque épreuve organisée dans le cadre du Trophée donne lieu à la rédaction d'un rapport de clôture réglementaire comprenant : la liste des engagés, les classements de l'épreuve, les communiqués, les incidents, les accidents, les noms des officiels. Un exemplaire de ce rapport doit être retourné sous huitaine à la FFSA, un second exemplaire comportant les copies des documents originaux doit être envoyé au Président de la CRK Normandie, un troisième exemplaire est archivé par l'ASK organisatrice.

Tous ces documents doivent être dûment complétés et signés

Fait à La Hague le 21 février 2014.

ASK K61  
Le Président  
Claude GRIPON

ASK Coutance  
Le Président  
Grégory BERNARD

ASK Cambremont  
Le Président  
Claude FOSSARD

ASK La Hague  
Le Président  
Richard BAMELL

ASK Rouen  
Le Président  
Claude WALLECAN

ASK St Pierre/Dives  
Le Président  
Louis DELAMARCHE

CRK Normandie  
Le Président  
Claude GRIPON

Comité D'Organisation  
Le Président

Pour la FFSA  
Le Directeur du Pôle Karting  
Jacques GOISQUE

**F. F. S. A.**  
PERMIS D'ORGANISATION  
N° CK27  
DATE 11/4/2014